



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

RÉGATE LE DÉFI DES FOUS DE BASSAN «CHALLENGE GÉNÉRALI».

Samedi 29 et dimanche 30 août 2026.

Trébeurden / Perros-Guirec / Paimpol

YACHT-CLUB DE TRÉBEURDEN / SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE PERROS-GUIREC /
CERCLE NAUTIQUE DE PAIMPOL .

Grade 5 b

- La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

**Cette régata est inscrite au trophée Bar Ar Gall
(règlement sur le site du Yacht-Club de Trébeurden
yachtclub-trebeurden.com / manifestations événements / défi des fous de bassan /
cartouche trophée Bar Ar Gall).**

**La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest)
contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1**

**La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle
peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

1 - RÈGLES.

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- La partie B, section II du Règlement International pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, soit du coucher au lever du soleil.
- Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile.
- Le règlement 2026 du trophée de voile habitables « Bar Ar Gall »,
- Nombre minimum de personnes embarquées : 2

2 - INSTRUCTIONS DE COURSE (I.C.).

- Les instructions de course, parcours et annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions : vendredi 28 août 2026, de 18 h 00 à 19 h 30, maison de la mer, rue de Trozoul, Port de Trébeurden. Ils seront accessibles sur le groupe What'App du Défi des Fous de Bassan (flash code affiché).

3 - COMMUNICATION.

- Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire. Le canal VHF utilisé sera le **canal 6**. à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 - ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION.

4.1

- L'épreuve est ouverte à :
 - Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.
 - Aux bateaux du système à handicap OSIRIS d'une longueur minimale de 6 mètres.
 - Les bateaux francisés devront disposer au moins de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - Les bateaux francisés devront présenter un certificat OSIRIS habitable en cours de validité. En l'absence de ce certificat les bateaux seront considérés comme invités et se verront appliquer le handicap de la série, sans bonus mais avec malus éventuel selon l'équipement.

4.2

- Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

**Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser
l'admission d'un concurrent.**

Documents exigibles à l'inscription :

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant".
- Pour chaque concurrent mineur être en possession d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Une autorisation parentale doit être présentée.
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.

- Pour le bateau :

- Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation. En l'absence de ce certificat, les bateaux seront considérés comme invités et se verront appliquer le handicap de la série, sans bonus mais avec un malus éventuel selon l'équipement.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Un certificat d'assurance à jour du bateau ou à défaut une attestation sur l'honneur que le bateau est assuré pour faire des régates.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site du Yacht-Club de Trébeurden : <https://yachtclub-trebeurden.com/manifestations/Défi des Fous de BassanTrophée Générali/> jusqu'au 27 août 2026 par Hello Asso (lien sur le site du Yacht-Club de Trébeurden). Une majoration de 10 € sera appliquée en cas d'inscription le 28 août sur place.

5 - DROITS A PAYER.

Les droits sont de 50 €, recouvrant :

- La participation aux régates.
- La gratuité du port de Trébeurden pour la nuit du 28 au 29 août 2026.
- La gratuité du port de Perros-Guirec pour la nuit du 29 au 30 août 2026.
- La gratuité du port de Paimpol du 30 août au 2 septembre 2026.
- Les pots offerts à Trébeurden, Perros-Guirec, Paimpol.
- L'inscription est remboursable en cas d'annulation par le comité de course.

6 - PROGRAMME.

Vendredi 28 août 2026, de 18 h 00 à 19 h 30, maison de la mer, rue de Trozoul, 22560, Trébeurden

- inscriptions, vérification des licences.
- Les IC et parcours seront affichés et accessibles par le groupe What's App qui sera créé.
- Pot d'accueil.

Samedi 29 août 2026 :

- Briefing : 08 h 30
- Sortie du port de Trébeurden : 9 h 00.
- 1^{er} Signal d'avertissement : à partir de 09 h 30.
Émargement sur l'eau à la VHF, canal 6.
- Courses à suivre.
- 19 h 30 : proclamations des résultats de la journée à la SRP, port de Perros-Guirec.

Dimanche 30 août 2026 :

- Briefing : 08 h 30.
- Sortie du port de Perros-Guirec : 09 h 00.
- 1^{er} signal d'avertissement : à partir de 09 h 30.
- Émargement sur l'eau à la VHF, canal 6.
- Courses à suivre.
- 20 h 00 : proclamations des résultats, salle MAUFFRAY, port de Paimpol.
- **Un buffet avec boissons est proposé à Paimpol, au tarif de 15 € par personne (inscription par Hello Asso sur le site du Yacht-Club de Trébeurden).**

7 - CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT.

- Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de la confirmation de l'inscription.
- Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- Chaque bateau doit prévoir suffisamment de carburant pour rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée.

8 - VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT.

- Gilet de sauvetage exigé : pavillon Y / VHF canal 6.

9 - LIEU.

- Régate côtière de Trébeurden à Perros-Guirec le 29 août, de Perros-Guirec à Paimpol le 30 août 2026.

10 - LES PARCOURS.

- Les parcours seront de type côtier et seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

11 - SYSTÈME DE PÉNALITÉ.

- La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 - CLASSEMENT.

12.1

- Le classement se fera conformément au système de point de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps).
- Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) n'est pas appliqué.
- La flotte est répartie en deux catégories :
- Grande course : bateaux dont le coefficient OSIRIS net est supérieur à 18.
- Course : bateaux dont le coefficient OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.
- Le comité de course décidera en fonction des inscriptions de la répartition des bateaux dans chaque catégorie.

12.2

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses.

Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores à l'exclusion de son plus mauvais score.

13 - BATEAUX ACCOMPAGNATEURS.

13.1

- Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du CNPL, ou de la SRP, ou du Yacht-Club de Trébeurden.

13.2

- [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14 - BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS.

- Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 - EMBLACEMENTS.

- Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

16 - LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU.

- Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

17 - PROTECTION DES DONNÉES.

17.1

- **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2

- **Utilisation des données personnelles des participants** :
 - En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles.
 - Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 - ÉTABLISSEMENT DES RISQUE.

- La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. »
- En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 - PRIX.

- Résultats de la régata salle Mauffray, port de Paimpol. Remise du trophée au vainqueur de la régata et tirage au sort des lots.

Vendredi 28/08/2026 **ANNEXE: HORAIRE DES MARÉES.**

Trébeurden			
PM	19 h 34	Coefficient	87
BM	13 h 42	Coefficient	84
Ouverture	15 h 53	Fermeture	23 h 35

Samedi 29/08/2026

Trébeurden			
PM	07 h 56	Coefficient	90
BM	14 h 15	Coefficient	92
Ouverture	04 h 21	Fermeture	11 h 52

Perros-Guirec			
BM:	14 h 26	coefficient	91
PM:	19 h 51	coefficient	91
Ouverture	18 h 24	Fermeture	22 h 05

Dimanche 30/08/2026

Perros-Guirec

BM: 02 h 44		coefficient	93
PM: 08 h 46		coefficient	93
Ouverture	06 h 51	Fermeture	10 h 17

Paimpol

BM: 15 h 50		coefficient	93
PM: 21 h 28		coefficient	93
Ouverture	18 h 58	Fermeture	23 h 48

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

- L'attention des participants est attirée sur le respect de la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000 traversées. Les informations environnementales utiles aux plaisanciers sont disponibles sur le site www.protegeonslamer.bzh.
- Nous vous invitons à faire votre possible pour respecter et faire respecter à toute personne à bord les principes et les conseils de la « Charte du plaisancier éco-responsable » :

Avant le départ en mer

- J'évite les emballages plastiques à usage unique.
- Je privilégie les produits locaux, de saison, les emballages recyclables, les produits d'entretien respectueux du milieu naturel (labels Ecolabel, Ecocert...).

Au port

- J'utilise les équipements sanitaires à quai (WC, douche, vaisselle...) ainsi que la pompe d'aspiration pour la vidange de mes eaux noires, située sur le ponton des services.
- Mon bateau ne reste pas branché en permanence aux bornes électriques.

En mer

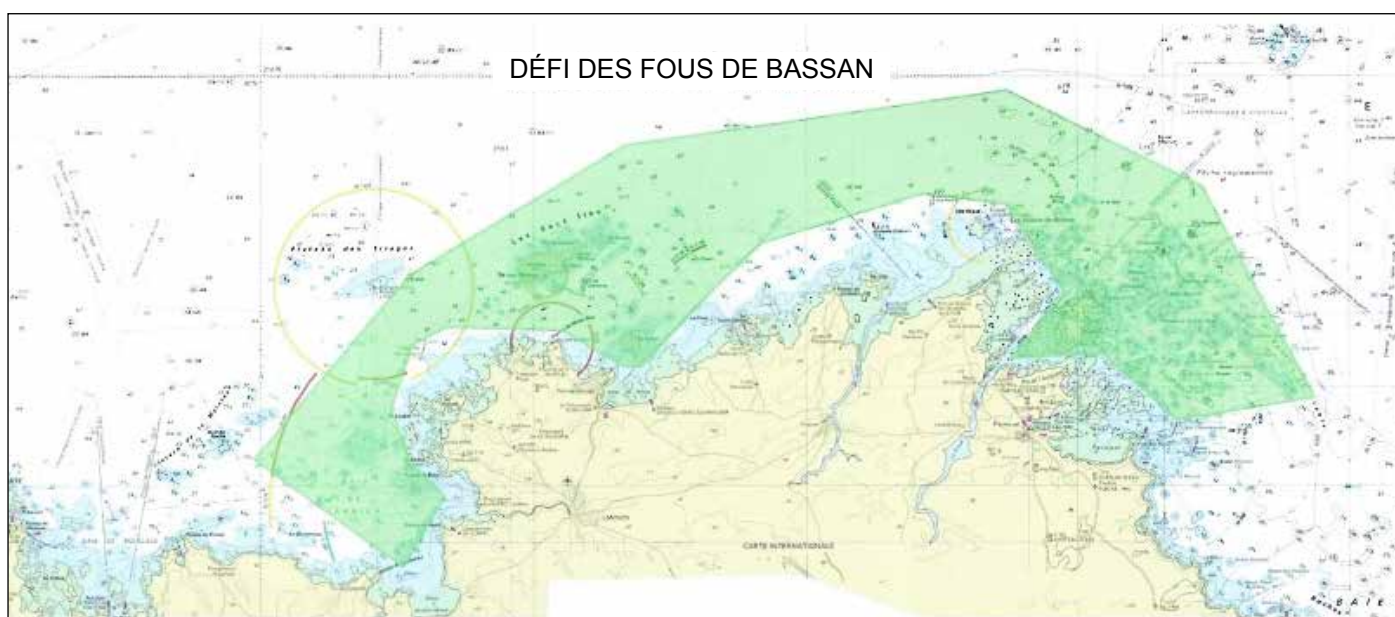
- Je trie mes déchets et les rapporte au port, y compris les mégots.
- Je les répartis dans les conteneurs de tri sélectifs disponibles dans les ports de plaisance.
- J'utilise les sacs « gestes propres » et cendriers de poche fournis par la capitainerie du port si besoin.
- Je respecte une distance de sécurité vis à vis des animaux marins en évitant de couper les trajectoires d'évolution.
- Je limite mes actions de pêche à ma consommation familiale et immédiate en respectant les réglementations (matériel, tailles, quantités, périodes, marquage...).

Au mouillage

- Je vérifie l'existence ou non de dispositions particulières (Réserves Naturelles, sites Natura 2000...) et ne débarque pas sur les îlots en période reproduction.
- Je gère ma vitesse d'approche pour ne pas gêner les autres usagers et éviter la formation de vagues.

- Je privilégie les bouées et coffres d'amarrage.
- J'ancre dans les zones sableuses en évitant les herbiers
- Je limite le niveau sonore à bord.
- J'évite de faire tourner le moteur.
- J'utilise si possible des toilettes équipées de bac à eaux noires et dans tous les cas pas à proximité des côtes L'entretien du bateau :
- Je privilégie l'application d'antifouling minimisant l'impact sur le milieu marin.
- Je me renseigne sur les alternatives aux antifoulings qui seraient adaptées à mon usage.
- J'effectue le carénage sur les aires dédiées comportant des installations de rétention et de traitement, je me renseigne sur les bonnes pratiques de carénage (vent, tri des déchets, ...).
- Je ne rejette pas d'huile, de liquide de refroidissement ou d'hydrocarbure dans la mer. (je m'équipe d'un kit d'absorbants utilisable en cas d'incidents, + pompe à main pour le ravitaillement en carburant + nable anti débordement...).
- J'évite de rincer mon bateau à l'eau douce.

ANNEXE ZONE DE COURSE.



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, échelle : 1:216672